

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE CHASNÉ SUR ILLET**

Séance du 11 avril 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil quatorze, le onze avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique GAUDIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2014

Étaient présents : Dominique Gaudin, Michel Adkins, Anne-Sophie Descormiers, Denis Salliot, Michel Demay, Benoit Michot, Patricia Cornu, Laëtitia Dodard, Florence Morel, Céline Read, Véronique Alléaume, Michaël Angélique, Guy Vasnier, Eric Levenez, Sylvie Letellier.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Anne-Sophie Descormiers

Le compte rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité des membres.

Délibération n°2014-19 : Composition de la commission finances

M. le Maire propose de former la commission finances.

Après délibéré, le conseil municipal nomme les membres de la commission finances :

- *Dominique Gaudin*
- *Michel Adkins*
- *Anne-Sophie Descormiers*
- *Denis Salliot*
- *Benoit Michot*
- *Véronique Alléaume*

Délibération n°2014-20 : Composition de la commission environnement-cadre de vie

M. le Maire propose de former la commission environnement-cadre de vie.

Après délibéré, le conseil municipal nomme les membres de la commission environnement -cadre de vie:

- *Denis Salliot*
- *Michel Adkins*
- *Eric Levenez*
- *Laëtitia Dodard*
- *Michel Demay*

Délibération n°2014-21 : Composition de la commission patrimoine communal

M. le Maire propose de former la commission patrimoine communal.

Après délibéré, le conseil municipal nomme les membres de la commission patrimoine communal :

- *Michel Adkins*
- *Denis Salliot*
- *Michaël Angélique*

Délibération n°2014-22 : Composition de la commission associations, communication, jeunesse

M. le Maire propose de former la commission associations, communication, jeunesse.

Après délibéré, le conseil municipal nomme les membres de la commission associations, communication, jeunesse :

- *Anne-Sophie Descormiers*
- *Florence Morel*
- *Sylvie Letellier*
- *Eric Levenez*
- *Céline Read*

Délibération n°2014-23 : Composition de la commission Appel d'offres

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement électoral, il convient d'élire une commission d'appel d'offres.

Selon l'article 22 du Code des Marchés Publics, elle doit être composée du Maire ou de son représentant président et de 3 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le nombre de suppléant doit être égal à celui des membres titulaires.

Après vote, le conseil municipal nomme les membres de la commission d'appel d'offres :

Président : Dominique Gaudin

*Titulaires : - Michel Adkins
- Anne-Sophie Descormiers
- Denis Salliot*

*Suppléants : - Laëtitia Dodard
- Benoit Michot
- Michaël Angélique*

Délibération n°2014-24 : Composition de la commission des marchés

Monsieur le Maire rappelle les seuils de passation des marchés publics :

- *En matière de travaux :*
 - *Montant du marché inférieur à 5 186 000 € HT → procédure adaptée*
 - *Montant du marché supérieur à 5 186 000 € HT → procédure formalisée*
- *En matière de fournitures et de services :*
 - *Montant du marché inférieur à 207 000 € HT → procédure adaptée*
 - *Montant du marché supérieur à 207 000 € HT → procédure formalisée*

Il expose que compte tenu du niveau élevé des seuils pour les procédures formalisées, il propose de mettre en place une commission des marchés pour les marchés de travaux, fournitures et services passés selon la procédure adaptée.

Après vote, le conseil municipal nomme les membres de la commission des marchés :

Président : Dominique Gaudin

*Titulaires : - Eric Levenez
- Anne-Sophie Descormiers
- Benoit Michot*

*Suppléants : - Michel Demay
- Michel Adkins
- Michaël Angélique*

Délibération n°2014-25 : Nomination des représentants au conseil d'école

M. le Maire propose de nommer les élus représentants au conseil d'école.

Après délibéré, le conseil municipal nomme les élus représentants au conseil d'école.

- *Dominique Gaudin*
- *Florence Morel*
- *Céline Read*

Délibération n°2014-26 : Composition de la commission des affaires scolaires

M. le Maire propose de nommer les membres de la commission des affaires scolaires.

Après délibéré, le conseil municipal nomme les membres de la commission des affaires scolaires.

- *Dominique Gaudin*

- Florence Morel
- Céline Read
- Benoit Michot
- Véronique Alléaume

Délibération n°2014-27 : Composition de la commission aménagement

M. le Maire propose de nommer les membres de la commission aménagement.

Après délibéré, le conseil municipal nomme les membres de la commission aménagement :

- Dominique Gaudin
- Michel Adkins
- Anne-Sophie Descormiers
- Denis Salliot
- Guy Vasnier
- Michel Demay

Délibération n°2014-28 : Nomination d'élus référents bibliothèque

M. le Maire propose de nommer des élus référents pour la bibliothèque « La Grange aux Livres ».

Après délibéré, le conseil municipal nomme en tant qu'élus référents bibliothèque :

- Laëtitia Dodard
- Patricia Cornu

Délibération n°2014-29 : Election des délégués au Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire propose d'élire les membres du conseil municipal appelé à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Après vote, le conseil municipal élit en tant qu'élus délégués au CCAS :

- Dominique Gaudin
- Laëtitia Dodard
- Michel Demay
- Patricia Cornu
- Denis Salliot

Délibération n°2014-30 : Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Chasné-Mouazé

M. le Maire propose d'élire les membres du conseil municipal appelé à siéger au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Chasné-Mouazé.

Après vote, le conseil municipal élit en tant qu'élus délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Chasné-Mouazé.

Membres titulaires :

- *Dominique Gaudin*
- *Denis Salliot*
- *Guy Vasnier*

Membre suppléant :

- *Michel Demay*

Délibération n°2014-31 : Election des délégués au Syndicat à Vocation Unique de la Forêt et de l'Illet

M. le Maire propose d'élire les membres du conseil municipal appelé à siéger au Syndicat à Vocation Unique de la Forêt et de l'Illet.

Après vote, le conseil municipal élit en tant qu'élus délégués au Syndicat à Vocation Unique de la Forêt et de l'Illet.

Membres titulaires :

- *Denis Salliot*
- *Michel Adkins*

Membres suppléants :

- *Michel Demay*
- *Guy Vasnier*

Délibération n°2014-32 : Election des délégués au Syndicat des Eaux

M. le Maire propose d'élire les membres du conseil municipal appelé à siéger au Syndicat des Eaux

Après vote, le conseil municipal élit en tant qu'élus délégués au Syndicat des Eaux

Membres titulaires :

- *Dominique Gaudin*
- *Michel Demay*

Membre suppléant :

- *Michel Adkins*

Délibération n°2014-33 : Election des délégués au Syndicat d'électrification

M. le Maire propose d'élire les membres du conseil municipal appelé à siéger au Syndicat d'électrification.

Après vote, le conseil municipal élit en tant qu'élus délégués au Syndicat d'électrification :

Membres titulaires :

- *Dominique Gaudin*
- *Michel Demay*

Membre suppléant :

- *Denis Salliot*

Délibération n°2014-34 : Nomination du délégué au Syndicat départemental de l'énergie 35

M. le Maire propose de nommer un membre du conseil municipal appelé à siéger au Syndicat départemental de l'énergie 35.

Après délibéré, le conseil municipal nomme en tant qu'élus délégués au Syndicat départemental de l'énergie 35 :

- *Dominique Gaudin*

Délibération n°2014-35 : Election des délégués au Syndicat du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet

M. le Maire propose d'élire les membres du conseil municipal appelé à siéger au Syndicat du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet.

Après vote, le conseil municipal élit en tant qu'élus délégués au Syndicat du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet :

Membre titulaire :

- *Dominique Gaudin*

Membre suppléant :

- *Laëtitia Dodard*

Délibération n°2014-36 : Nomination d'un correspondant défense

M. le Maire propose de nommer un élu correspondant défense, ayant en charge les relations avec le monde combattant.

Après délibéré, le conseil municipal nomme en tant qu'élus correspondant défense :

- *Dominique Gaudin*

Délibération n°2014-37 : Election des délégués à l'ACSE 175

M. le Maire propose d'élire les membres du conseil municipal, appelés à siéger à l'ACSE 175.

Après vote, le conseil municipal élit en tant que délégués à l'ACSE 175 :

Membre titulaire :

- Michel Demay

Membre suppléant :

- Patricia Cornu

Délibération n°2014-38 : Election des délégués à Ille et Développement

M. le Maire propose d'élire les membres du conseil municipal, appelés à siéger à Ille et Développement.

Après vote, le conseil municipal élit en tant que délégués à Ille et Développement :

Membres titulaires :

- Michel Demay
- Patricia Cornu

Délibération n°2014-39 : Nomination d'un représentant au COS 35

M. le Maire propose de nommer un élu représentant au COS 35.

Après délibéré, le conseil municipal nomme en tant qu'élu représentant au COS 35 :

- Dominique Gaudin

Délibération n°2014-40 : Nomination d'un délégué ACMO

M. le Maire propose de nommer un élu en tant que délégué ACMO.

Après délibéré, le conseil municipal nomme en tant que délégué ACMO :

- Michel Adkins

Délibération n°2014-41 : Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

M. le Maire présente au conseil municipal les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du maire et des adjoints.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Considérant que l'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe les taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer les taux des indemnités de fonction alloués au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune appartient à la strate de 1 000 à 3 499 habitants,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions, décide :

- *A compter du 1^{er} avril 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints sont fixées aux taux suivants :*
 - o *Le Maire : 42,21 % de l'indice brut 1015*
 - o *Les adjoints : 12,71 % de l'indice brut 1015*
- *Les indemnités de fonction seront versées mensuellement.*

Délibération n°2014-42 : Délégations du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision et de favoriser une bonne administration communale.

Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier les délégations suivantes au Maire pour la durée du présent mandat :

- 1) *Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,*
- 2) *Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,*
- 3) *Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,*
- 4) *Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,*
- 5) *Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,*
- 6) *Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,*
- 7) *Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,*
- 8) *Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien,*
- 9) *Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,*
- 10) *Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1000 €,*

- 11) *Donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,*
- 12) *Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,*
- 13) *Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 15 000 €,*
- 14) *Exercer au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme.*

Dossier rythmes scolaires

Benoit Michot fait un point sur l'état d'avancement du dossier pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, prévue à la rentrée de septembre 2014.

Les nouveaux horaires de classe ont été votés et il y a maintenant lieu de valider le programme d'activités proposé.

Une réunion de la commission des affaires scolaires est prévue le mardi 22 avril à 20h00.

Questions divers

M. le Maire propose de fixer les dates des prochains conseils municipaux :

- jeudi 24 avril à 20h30*
- jeudi 22 mai à 20h30*
- jeudi 19 juin à 20h30*

Une commission finances est fixée au mercredi 16 avril à 20h00.

***Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 11 avril 2014
Le Maire, Dominique GAUDIN***